

Téléphone : 02 54 80 94 13

Télécopie : 02 54 80 89 96

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 16 MARS 2010**

L'An deux mil dix, le seize mars à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur RONCIER Jean, Maire

Etaient présents : Mrs RONCIER J, ROULLEAU O, FUSIL J.P., BIARD JP.,  
Mrs BESSE T, NERACOU LIS F ; TOURNEUX A,  
et Mme PERAL Ch.

Etaient absents : Mme GLOANEC-MAURIN K, Mrs FARDEL E et THUILLIER J Cl, excusés.

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Thierry BESSE a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 09 Mars 2010

Nb de membres en exercice : 11      Nb de membres présents : 08      Nb de votants : 08

**ELABORATION D'UN CARTE COMMUNALE – ATTRIBUTION DU MARCHE AU BUREAU D'ETUDES LCDA**

Considérant la convention constitutive du groupement de commandes relative à la réalisation de cartes communales pour les communes de BAILLOU, LE TEMPLE, SAINT AGIL et SOUDAY ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence parue le 03 Décembre 2009 pour l'élaboration d'une carte communale sur le territoire des quatre communes désignées ci-dessus ;

Considérant la réunion d'ouverture des plis du 7 Janvier 2010 ;

Considérant le rapport d'analyse des offres établi par les services de la Direction Départementale Territoriale

Considérant le choix de la commission collégiale réunie le 26 Février 2010 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de BAILLOU du 9 Mars 2010 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de LE TEMPLE du 9 Mars 2010 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de SOUDAY du 15 Mars 2010 ;

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la mission pour l'élaboration d'une carte communale sur le territoire des communes de BAILLOU, LE TEMPLE, SAINT-AGIL et SOUDAY au Bureau d'Etudes L.C.D.A., représenté par Monsieur Thierry HODEL, sis à SAUMUR (Maine et Loire) pour un montant de :

- 15 450,00 € HT correspondant à la tranche ferme et
- 3 320,00 €HT par tranche conditionnelle soit 4 tranches conditionnelles à 3 320 € HT (une tranche conditionnelle par commune) ;

La réalisation des tranches conditionnelles sera subordonnée à la décision respective de chacune des communes à l'issue de la tranche ferme.

**QUESTIONS DIVERSES**

Assainissement collectif

Demander une permission de voirie pour la création d'une entrée sur la parcelle C18 où sera implantée l'unité de traitement.

Négociation en cours pour l'acquisition de la parcelle appartenant à la famille DE LUSSAC, leur faire une proposition de la surface à acquérir.

Boulangerie

Approbation du devis de l'entreprise PANNIER pour le changement des gouttières s'élevant à 435 € HT.

Tempête du 28 Février 2010

Le montant des dégâts occasionnés par la tempête du 28 Février 2010 sur les bâtiments communaux s'élève à 1 749,40 € HT. La garantie « évènements naturels » du contrat « Villassur » est assortie d'une franchise de 736,05 €.

Le Maire

J. RONCIER.

